



**COMMUNE D'AUXELLES-BAS**

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23/02/2018**

**1. ONF : modification de l'assiette de coupes pour l'exercice 2017-2018**

Le maire expose : Suite à la tempête, il convient de modifier l'assiette de coupes.

Sur conseil de l'ONF et vu le nombre de chablis, le conseil doit approuver l'état d'assiette en ne retenant pas les coupes : 9j, 10a, 15a, 16 et 28r.

Les chablis seront en bloc et façonnés, et vendus de gré à gré sous forme d'accord cadre.

Les produits de faible valeur de toutes les parcelles touchées par la tempête seront vendus de gré à gré également.

Après délibération, le conseil municipal adopte la modification de l'assiette de coupe pour l'exercice 2017-2018.

**2. ONF : devis d'exploitation des chablis suite à la tempête**

Le maire présente le devis de l'ONF pour les travaux d'exploitation des chablis suite tempête pour un montant de 17 916€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer ce devis.

**3. ACCA : renouvellement du bail communal**

Le bail de location de chasse communale arrive à expiration le 31 août 2018, il convient de le renouveler pour une durée de 9 ans (jusqu'au 31 août 2027).

La redevance annuelle reste à 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le renouvellement du bail communal.

**4. AXA : présentation d'une mutuelle communale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la commune est assurée par AXA. Dans ce cadre, AXA France propose une offre promotionnelle aux administrés de AUXELLES BAS en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre promotionnelle aux habitants de la commune. Cette opération promotionnelle est appelée "Offre promotionnelle Santé communale"

### Objet de la proposition

La présente proposition a pour objet de proposer la Complémentaire santé Modulango aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les habitants seront indiqués par la Commune à AXA France, qui commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

Monsieur STEPIEN Jean-Luc ayant été l'interlocuteur de la commune pour réaliser cette Proposition, il sera donc le partenaire privilégié.

Le conseil municipal rejette la proposition d'AXA de faire la publicité de sa mutuelle complémentaire auprès des habitants d'Auxelles-Bas.

### **5. Demande de subvention**

Le maire présente une demande de subvention, par l'intermédiaire de SOLIHA (solidaire pour l'habitat) au nom de M et Me GASSER .

SOLIHA sollicite la commune pour le financement de travaux d'amélioration de l'habitat (rénovation SDB).

Après délibération, le conseil municipal décide de verser à M et Me Gasser une subvention de 500 euros.

Séance levée à 21h15.